

Liste des aérodromes accessibles aux ULM

Description du fichier. La première page est la légende du tableau qui suit. Pour chaque terrain, on trouve :

1) Nom et code OACI sur un fond de couleur, dont la signification est :

- vert : accès possible sans restriction,
- jaune : accès restreint (la nature de la restriction étant précisée par la suite),
- rouge : accès normalement interdit,
- blanc (cas très rares) : la VAC est ambiguë, il ne s'en dégage pas de réponse claire.

2) Ensuite, les caractéristiques du terrain :

- ouvert à la CAP, restreint aux basés/voisins, restreint planeurs, ...,
- présence ou non du logo ULM sur la VAC (existence d'une activité ULM sur le terrain),
- nature des services ATS (contrôle, AFIS, néant), avec dans le cas du contrôle, ses périodes d'activité,
- tout ce qui concerne une éventuelle procédure IFR,
- l'exigence ou non de la radio,
- l'existence de consignes concernant les ULM.

3) La colonne 'Auto. ULM', qui traduit l'application de l'annexe 4, suivie d'une colonne de commentaires

Prochain Cycle AIRAC

Modifications concernant les ULMs ce mois-ci :

- Soissons Courmelles (LFJS) : la radio n'est plus obligatoire.
- Valence Chabeuil (LFLU) : l'atterrissage des ULM devient possible moyennant un PPR PN 24 HR.

Le prochain cycle AIRAC commencera le 9 novembre 2017.

[Visualisez le tableau...](#)

Historique des derniers changements répertoriés

Octobre 2017:

- Soissons Courmelles (LFJS) : la radio n'est plus obligatoire.
- Valence Chabeuil (LFLU) : l'atterrissage des ULM devient possible moyennant un PPR PN 24 HR.

Septembre 2017:

- Biscarosse Parentis (LFBS) : modification des restrictions ULM.
- Peyresourde Balestas (LFIP) : Coursus montagne FFPLUM "fortement recommandé".
- Rouen Vallée de Seine (LFOP) et Sarlat Domme (LFDS) : La radio devient obligatoire.

Correction de coquilles à Sainte Léocadie (LFYS).

Août 2017:

- Aubenas Ardèche méridionale (LFHO): Modification de la piste ULM.
- Lurcy Levis (LFJU) : Modification des critères d'accès.
- Sainte Foy la Grande (LFDF) : La radio devient obligatoire.

Juillet 2017:

- Ambérieu (LFXA): Suppression de la piste dédiée et du circuit ULM; l'activité reste réservée aux basés
- Correction de coquilles à Auxerre Branches (LFLA) et Guiscriff Scaër (LFES).

Juin 2017:

Pas de modifications notoires ce mois-ci.

Mai 2017:

- Anomalie à St Yan (LFLN): sur la page APP01, selon la révision en bas de page il y a suppression de
- Apparition dans l'atlas VAC de Salon de Provence (LFMY), en tant qu'AD restreint; ceci dit, la restriction
- Strasbourg Neuhof (LFGC) : réapparition d'une activité ULM basée.

Avril 2017:

- Radio obligatoire à Bellegarde Vouvray (LFHN), avec dérogation possible pour les basés.
- Radio obligatoire à Pérourges Meximieux (LFHC).

Mars 2017:

- Suppression de la plateforme paramoteurs à Lesparre Saint Laurent Médoc (LFDU), mais maintien de
- Légère modification (accord) des conditions d'accès à Pamiers les Pujols (LFDJ).
- Correction d'une coquille à Jonzac Neulles (LFCJ), et dans la date de mise à jour (en haut à droite).

Février 2017:

- Coursus montagne fortement recommandé à Corlier (LFJD)

Janvier 2017:

- La radio devient obligatoire à Soulac sur mer (LFDK)

Les mentions ILS continuent à disparaître progressivement des cartes VAC (encore deux ce mois-ci). P

Décembre 2016:

- Situation peu claire à Annecy Meythet (LFLP): la mention autorisant les ULM sur accord du contrôle es
- Modification des circuits ULM à Villerupt (LFAW).

Novembre 2016:

Le Bulletin de Mise à Jour SIA de ce mois-ci est volumineux, mais cela est essentiellement dû à la suppression de :

- Petite ouverture sur Castres Mazamet (LFCK) : ouverture aux basés multiaxes avec radio et transpondeur.

Modifications diverses:

- Reclassement de tous les aérodromes selon l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la liste de contrôle.

Octobre 2016:

- L'activité paramoteurs de Besançon Thise (LFSA) est réservée à l'école basée.

- Mont Louis La Quillane (LFNQ) change de nom et devient La Llagonne La Quillane.

Modifications diverses :

- A l'occasion du changement de nom de LFNQ ci-dessus, j'ai reclassé tous les aérodromes dont le nom commençait par LFNQ.

- Homogénéisation de la présentation des aérodromes fermés et/ou supprimés de l'atlas VAC.

Septembre 2016:

Ajout d'une précision oubliée sur les classes d'ULM à Reims Prunay (LFQA).

Pour information, Creil (LFPC) disparaît de l'atlas VAC.

Par contre, je n'ai pas trouvé d'information sur ce que deviennent ses espaces (les cartes avoisinantes n

Août 2016:

- La radio devient obligatoire à Lens Bénifontaine (LFQL).

Corrections diverses : ajout d'une précision (oubliée) à Saint Briec Armor (LFRT).

Juillet 2016:

- Suppression de la piste ULM à Charleville-Mézières (LFQV), avec report sur la piste en dur.

- Suppression de l'accord préalable pour ULM à Sallanches Mont Blanc (LFHZ).

Juin 2016:

- Néant.

Autres modifications :

- Biarritz Bayonne Anglet (LFBZ) s'appelle désormais Biarritz Pays Basque; conditions d'accès ULM inchangées.

- Suppression de la mention "ILS" à Valence Chabeuil (LFLU), sans changement des conditions d'accès ULM.

Correction de coquilles diverses (Bordeaux Mérignac (LFBG), Dole Tavaux (LFGJ), Issoire Le Broc (LFHA)).

N.B. : De plus en plus, les approches ILS sont remplacées par des approches GNSS, or celles-ci ne sont pas encore prises en compte.

Mai 2016:

- Cassagnes Begonhes (LFIG) : la piste ULM est soumise à un contact téléphonique préalable.

Correction d'une coquille sur Peyresourde Balestas (LFIP).

Avril 2016:

- L'Aigle Saint Michel (LFOL) : la radio devient obligatoire.

- Saint-Brieuc Armor (LFRT) devient accessible aux ULM sur PPR.

- Saint-Gaudens Montrejeau (LFIM) : apparition d'une activité ULM basée.

Correction d'une coquille sur Lyon Saint Exupéry (LFLL) et sur Uzès (LFNU).

Cherbourg Maupertus (LFRC) devient AFIS mais garde sa procédure IFR, ce qui ne change pas ses co

Mars 2016:

- Caen Carpiquet (LFRK) : apparition d'une activité ULM basée, mais absence de consignes pour ULM (
- Sallanches Mont Blanc (LFHZ): l'accord préalable devient nécessaire.

Correction d'une coquille sur Vannes Meucon(LFRV).

Février 2016:

- L'Alpe d'Huez (LFHU): le cursus montagne FFPLUM est "fortement conseillé".
 - Saint-Etienne Bouthéon (LFMH) s'appelle désormais Saint-Etienne Loire (mais ses conditions d'accès
- Correction d'une coquille sur Itxassou (LFIX).

Janvier 2016:

- Angers Marcé (LFJR): apparition d'une activité ULM basée, mais sans consignes pour les ULMs sur la
- Radio obligatoire à Sisteron Vaumeilh (LFNS).
- Correction de coquilles sur Pontivy (LFED).

Décembre 2015:

- Bordeaux Mérignac (LFBG): apparition d'une activité ULM basée. Autorisé aux seuls 3-axes.
- Calais Dunkerque (LFAC): apparition d'une activité ULM basée, devient AFIS mais garde sa procédure.
- Gray Saint-Adrien (LFEV) : la radio devient obligatoire.
- Apparition d'une activité ULM basée également à Saint Affrique Belmont (LFIF) et Saint Inglevert les Dunes (LFIK).

Novembre 2015 :

- Bagnoles de l'Orne Couterne (LFAO): la restriction sur les paramoteurs est levée mais la radio devient obligatoire.
- Beauvoir Fromentine (LFFO): l'accès est désormais restreint aux seuls basés.
- Chauvigny (LFDW): apparition d'une activité ULM basée.
- Montbéliard Courcelles (LFSM): suppression du circuit ULM, pas de consignes pour ULM sur un terrain.

Septembre 2015 :

- Avignon Pujaut (LFNT) : ouverture aux paramoteurs extérieurs sur PPR.

- Belfort Chaux (LFGG), Langres Rolampont (LFSU) et Pontarlier (LFSP) : radio obligatoire.

Août 2015 :

Homogénéisation des valeurs de statuts, notamment pour les terrains avec activité ULM et procédure F

Juin 2015 :

- Apparition d'une activité ULM basée à Marmande Virazeil (LFDM).

Mai 2015:

- Modifications substantielles à Dijon Longvic (LFSD) : apparition du logo ULM, toujours avec procédure

- Apparition d'une restriction à Vienne Reventin (LFHH) : l'accès ULM est désormais autorisé uniquement

Avril 2015:

- Suppression des consignes ULM (circuit de piste et texte) à Cahors Lalbenque (LFCC), ce qui au sens

- Fusion des tours de piste avion et ULM à Saverne Steinbourg (LFQY), avec altitude intermédiaire aux

- L'accord préalable à l'accès à Vannes Meucon (LFRV) doit désormais être demandé à l'exploitant du t

A noter que la VAC de Méribel (LFKX) devient, sauf erreur, la première à mentionner que le cursus mon

Mars 2015:

- La restriction concernant un certain nombre de terrains change de nature, mais ceux-ci deviennent utilisables.
- La restriction applicable à Sallanches Mont Blanc (LFHZ) ne change pas de nature mais ne s'applique plus.

Février 2015:

- Vauville (LFAU), terrain réservé au vol à voile, accepte les ULMs basés.
- Correction d'une coquille à Millau Larzac (LFCM).

Décembre 2014:

- Le Touquet Paris Plage (LFAT) s'appellera désormais Le Touquet Côte d'Opale.

Novembre 2014:

- Le Mans Arnage (LFRM) devient un terrain AFIS.

Octobre 2014:

- La radio devient obligatoire à Feurs Chambéon (LFLZ).
- Apparition d'une activité ULM basée au Castellet (LFMQ).

Septembre 2014:

- La restriction stricte aux ULMs basés à Bédarieux La Tour sur Orb (LFNX) est supprimée, mais une a
- A Châteauroux Villers (LFEJ), les conditions de contact avec la CTR Châteauroux (Deols), si elle est
- A Montbéliard Courcelles (LFSM) la restriction sur la coactivité ULM-parachutages est levée.
- Création de procédures d'arrivée IFR à Niort Marais Poitevin (LFBN); la présence sur la VAC de consi
- Ribérac Saint Aulaye (LFIK) s'appelle désormais Ribérac Tourette.

Août 2014:

- La radio devient obligatoire à Issoire le Broc (LFHA).
- La radio devient obligatoire pour les ULMs non-basés à Dunkerque Les Moeres (LFAK).
- Changement de nom d'aérodromes : Auch Lamothe (LFDH) s'appelle désormais Auch Gers, et Sister
- La radio devient obligatoire aux Sables d'Olonne Talmont (LFOO) et à Saint Junien (LFBJ).
- Création d'une piste de 340 m pour les ULM à Saint Junien (LFBJ).
- L'interdiction d'accès à Nice Côte d'Azur (LFMN), qui résulte déjà du fait qu'il est contrôlé avec procéd
- L'accès des ULM à Saint Rambert d'Albon (LFLR), qui ne faisait jusqu'ici l'objet d'aucune mention, est
- Prise en compte de la suppression de Pezenas Nizas (LFNP), effective depuis le cycle AIRAC en cou
- Mise à jour du commentaire sur Cambrai Niergnies (LFYG).

Juillet 2014:

- L'accès à Biarritz Bayonne Anglet (LFBZ) devient libre pour les multiaxes, et reste soumis à accord et
- Eu Mers Le Tréport (LFAE) devient ouvert à la CAP.
- La radio devient obligatoire à Nîmes Garons (LFTW).

Juin 2014:

- La radio devient obligatoire à Sallanches Mont Blanc (LFHZ).
- L'accès à Berre la Fare (LFNR), jusqu'ici limité aux seuls 3-axes équipés radio et transpondeur, est ét

Mai 2014:

- La radio devient obligatoire à Andernos les Bains (LFCD) et à Vesoul Frotey (LFQW).
- La mention du transpondeur obligatoire disparaît d'Annecy Meythet (LFLP).
- L'accès devient possible aux ULM (sauf classe 1 paramoteurs) à l'Île d'Yeu (LFEY) sur demande écrit
- La même interdiction à la classe 1 apparaît également à La Roche sur Yon Les Ajoncs (LFRI).
- Suppression de la mention explicite sur VAC d'activité IFR possible à Toulouse Francazal (LFBF), ma
- Correction d'un oubli à Quiberon (LFEQ) : interdiction aux paramoteurs.

Avril 2014:

- Apparition d'une activité ULM basée (limitée aux Classe 3) et radio obligatoire à Buno Bonneveaux (LFBG).
- Tournus Cuisery (LFFX), jusqu'ici limité aux ULMs basés, devient utilisable par ULM sans restriction.
- Correction d'une coquille à Albi le Sequestre (LFCI).

Mars 2014:

- La radio devient obligatoire à Abbeville (LFOI) et à Courchevel (LFLJ).
- Dunkerque Les Moeres (LFAK) et Nuits Saint Georges (LFGZ) passent du statut Restreint au statut O.
- Apparition d'une activité ULM à Montdidier (LFAR) et à Toulouse Francazal (LFBF).
- Correction de coquilles à Saumur Saint Florent (LFOD).

Février 2014:

- Biarritz Bayonne Anglet (LFBZ) : le préavis pour l'accès ULM passe de 1 à 3 jours ouvrés ;
- Apparition d'une activité ULM basée à Brive Souillac (LFSL), accès possible pour multiaxes seulement.

Janvier 2014:

- Aix les Milles (LFMA) devient accessible aux ULMs classes 3 et 6.
- Correction sur Agen La Garenne (LFBA) et à Toulouse Bourg St Bernard (LFIT).

Decembre 2013:

- Création du terrain (restreint basés/autorisés) de Beauvoir Fromentine (LFFO).

Novembre 2013:

- Autorisation d'accès à Tarbes Lourdes Pyrénées (LFBT) aux ULMs munis de radio et transpondeur.
- Suppression des cartes de Thionville Yutz (LFGV), suite à sa fermeture.
- Les horaires de contrôle du Mans Arnage (LFRM) sont désormais définis par NOTAM.
- Précisions sur les pistes de Pierrelate (LFHD).
- Changement de nom de deux terrains (Niort LFBN et Rodez LFCR).
- Correction de coquilles sur Coulommiers LFPK, Joigny LFGK et Narbonne LFNN.

Octobre 2013:

- Avignon Pujaut (LFNT) : activité paramoteur ponctuelle avec accord de l'exploitant.

- Marennes (LFJI) : la radio devient obligatoire.
- Annecy Meythet (LFLP) : le transpondeur devient obligatoire.
- Cuers Pierrefeu (LFTF) : l'accès accordé aux ULMs multi-axes (classe 3) s'étend aux classes 4 (autog)

Septembre 2013:

- La Roche sur Yon Les Ajoncs (LFRI) perd son ILS mais conserve néanmoins une procédure IFR (NDI)

Août 2013:

- L'accès des ULM à Laval Entrammes (LFOV) sera désormais soumis à un accord écrit (et le côté du c
- La radio devient obligatoire à Dreux Vernouillet (LFON) (je corrige également une coquille à Til Chatel

Juillet 2013:

- Fumel Montayral (LFDX) : tracé des circuits ULM.

Juin 2013:

- Saint Yan (LFOQ) : apparition d'une activité ULM.

Mai 2013:

- Pamiers les Pujols (LFDJ) : l'accès devient possible aux multiaxes durant les horaires AFIS.